

Une politique en faveur des déplacements « doux » et du stationnement urbain

En complément des déplacements collectifs qui constituent une réelle priorité pour l'agglomération et pour Jurançon, nous vous proposons de poursuivre les initiatives qui ont été prises par les élus de notre équipe lors du mandat précédent, en faveur des déplacements à vélo notamment, et qui n'ont pas pu être achevées faute d'une volonté politique.

Nous proposons pour développer les déplacements doux afin de continuer à bien respirer et à faire respirer notre ville, les 5 axes opérationnels suivants :

- Créer ou améliorer les liaisons cyclables et piétonnes entre notre ville et ses voisins pour mieux se déplacer dans l'agglomération (et au-delà) en toute sécurité.
- Faire de la rue (et non de la route !) un espace public à part entière, à partager entre les différents usagers (automobilistes, piétons dont personnes à mobilité réduite, cyclistes, deux roues motorisés ...) pour que chacun circule dans notre ville à son gré, à sa vitesse et en sécurité.
- Développer les stationnements en centre ville et aux entrées de ville pour que chacun trouve sa place selon son mode de déplacement.
- Elaborer un schéma directeur des aménagements cyclables.
- Créer une "commission déplacements" qui réunira usagers, élus, personnes handicapées, commerçants, associations (Ex : Pau à vélo, ...), qui proposera et donnera son avis sur les projets d'aménagement.

Les priorités que nous proposons de mettre en œuvre sont :

- 1- **Créer une voie verte entre JURANCON et GAN** le long du Néez (réservée aux cyclistes et piétons, bénéficiant notamment aux collégiens) en poursuivant le chemin Soubacq et en l'aménageant pour assurer sécurité et confort. Traitement du franchissement de la rocade.
- 2- **Relier directement par une voie verte JURANÇON à LAROIN** puis à Artiguelouve, Lons, Lescar, ... dans le cadre de la réalisation du projet de véloroute Pau-Bayonne (Conseil Général).
- 3- **Aménager les cheminements cyclistes et piétons entre JURANÇON ET GELOS-MAZERES-LEZONS** pour accéder à la future base d'eaux vives via la nouvelle passerelle sur le gave.
- 4- **Créer des aménagements cyclables pour assurer continuités et liaisons urbaines** entre les différents quartiers, équipements publics (mairies, pôles sportifs et de loisirs, cimetière, ...), et aux abords des établissements scolaires.
 - Exemple priorité : Avenue Casenave-rue Massenet-Junqué assurer la sécurité des piétons et cyclistes en limitant la vitesse par des aménagements urbains (nivellement et revêtement chaussée, mobilier urbain, valorisation des façades et des enseignes, bandes cyclables...)
- 5- **Créer et règlementer les stationnements automobiles** : stationnement temporaire autour de la place du Junqué, rue Daran, place Lolibé en lien avec les commerces, les axes de transports collectifs et les équipements publics notamment les écoles.
- 6- **Créer des stationnements pour les deux roues** et en particulier pour les vélos, à proximité des équipements publics (Ecoles, collèges, lycée, gymnases, médiathèque, mairie ...), des commerces et des axes de transports collectifs.
- 7- **Faire respecter la réglementation pour assurer la sécurité** (limitation de vitesse, nuisance sonore des cyclomoteurs, ...) en mobilisant la police municipale (accompagnement et prévention sécurité).